

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 18 juin 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE180649005**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de
Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de
16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace
d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de
l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des
fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 \$
incluant les taxes, le tout selon les termes et
conditions prévus au projet de bail.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE180649005

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 \$ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

À sa séance du 23 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- Contrat de plus de 10 M\$.

Le 6 juin 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de la Commission des services électriques ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le marché immobilier actuel à la Commission des services électriques (CSEM) la possibilité de loger ses effectifs à moindre coût. Ils ont aussi compris que la CSEM avait défini un périmètre de recherche bien précis, dans le nord de l'île de Montréal, là où se retrouve également la plupart de ses partenaires.

Les membres ont par ailleurs reçu des explications intéressantes sur l'histoire et le statut juridique assez particulier de la CSEM, à savoir qu'elle n'a pas de personnalité juridique à proprement parler. La CSEM a été créée par décret du gouvernement du Québec en 1910. Elle s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur tout le territoire de la ville en s'associant avec la Ville de Montréal et de nombreuses entreprises et organisations de réseaux d'énergie et de télécommunications. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres. Son Président est nommé par le gouvernement du Québec pour un mandat de 5 ans.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de la Commission des services électriques pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- Contrat de plus de 10 M\$.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE180649005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.